

La Serbie non coupable de génocide en Bosnie

La Cour internationale de justice a rendu, hier, un arrêt qui fera jurisprudence. Un jugement nuancé, qui indignes les rescapés de Srebrenica.

Oui, un génocide a bien été commis à Srebrenica. Non, la Serbie n'est ni coupable ni complice de ce crime, mais elle n'a rien fait pour le prévenir et l'empêcher. C'est un jugement de Salomon qu'a rendu, hier à La Haye, la Cour internationale de justice, plus haute instance judiciaire des Nations unies. En juillet 1995, les Serbes de Bosnie avaient massacré quelque 8 000 hommes et garçons musulmans après la prise de la ville. Les soldats de l'Onu n'avaient pu garantir la sécurité des habitants désarmés d'une enclave alors sous la protection internationale.

«Soutien militaire considérable»

Cet arrêt de la Cour n'est susceptible d'aucun appel. Il divise la Bosnie. Musulmans et Croates s'indignent. Les Serbes sont satisfaits. Muna Subasic, présidente de l'Association des femmes rescapées du massacre de Srebrenica, qui a perdu alors 22 membres de sa famille, accuse l'Europe d'être «contre les musulmans». En revanche, Carla Del Ponte, l'intransigeante procureure du Tribunal pénal international (TPI) pour l'ex-Yougoslavie, se dit «très satisfaite» de la décision de la Cour qualifiant de génocide le crime commis dans cette ville martyre. Le TPI avait lui-même retenu cette qualification en 2001, quand l'ancien officier



La séance de la Cour internationale de justice a été suivie à distance, devant les photos de victimes, par les familles qui ont vécu dans leur chair les crimes commis en Bosnie.

bosno-serbe Radislav Krstic fut condamné pour sa participation au massacre. Jamais encore la Cour n'avait eu à se prononcer sur un tel cas depuis l'entrée en vigueur, en 1951, de la Convention de 1948 sur la prévention et la répression du génocide. Ce premier arrêt s'appuie sur une définition juridique complexe. La preuve des faits ne suffit pas. L'intention génocidaire doit aussi être démontrée. Elle n'a pu l'être dans le cas du gouvernement de Belgrade. Cela n'empêche pas les 16 juges de constater que la Serbie «avait mis un soutien militaire et financier considérable» à la disposition des séparatistes serbes de Bosnie à l'origine des massacres. Plusieurs anciens dirigeants de

l'ex-Yougoslavie ont été reconnus coupables de génocide à titre individuel par le TPI. L'ex-président Slobodan Milosevic était poursuivi sous ce chef au moment de son décès, l'an dernier dans sa prison de La Haye. La Cour internationale juge les différends entre États. La Bosnie avait porté plainte contre la Serbie dès 1993 – deux ans avant le drame de Srebrenica – estimant que ce qu'on appelait alors le «nettoyage ethnique» relevait du crime de génocide. Si cette qualification avait été retenue, les Bosniaques auraient pu prétendre à d'importantes indemnités. Belgrade réfutait la plainte de Sarajevo, arguant que celle-ci visait la République fédérale de Yougoslavie, renommée plus tard Serbie-

Monténégro, dont l'Onu n'a reconnu l'existence qu'en 2002. Il s'agissait de savoir si le régime démocratique d'aujourd'hui peut être tenu pour responsable des agissements de la période Milosevic. Toutefois, le président serbe, Boris Tadic, a bien compris que son pays ne pouvait s'exonérer tout à fait. Il a appelé à l'arrestation, dans les plus brefs délais de «tous ceux qui sont responsables de crimes de guerre». Inculpés, en 1995, par le TPI, Radovan Karadzic et le général Ratko Mladic, les chefs politique et militaire des Serbes de Bosnie à l'époque du massacre, sont toujours en fuite. Ils sont présumés bénéficier de complicités en Serbie.

Joseph LIMAGNE.



Khalifa : le parquet requiert de lourdes peines

Premières réquisitions au procès du plus grand scandale financier de l'Algérie, portant sur un trou de 320 millions d'euros dans la caisse de Khalifa Bank.

ALGER (de notre correspondant). – Le procureur général n'a pas été de main morte. Pour les dix principaux collaborateurs de Rafik Khalifa, il a requis 20 ans de réclusion criminelle. 94 autres accusés sont ciblés par des peines allant de 18 mois à 18 ans de prison ferme. Le milliardaire déchu, réfugié à Londres, et les dix accusés en fuite feront l'objet d'une procédure de contumace à la fin du procès. Durant deux journées, le ministère public a tenté, dans un réquisitoire fleuve saupoudré de versets coraniques, de convaincre de l'indépendance d'un appareil judiciaire décrié, qui traîne trop de cas-

seroles. «Des enquêtes sont en cours, promet-il, d'autres procès suivront.» Pour les Algériens qui s'intéressent aux débats à travers les larges comptes rendus de la presse, la cause est entendue. Énigmatique révélation de ce procès, Fatiha Brahimi, la présidente du tribunal a mis à nu cette justice à deux vitesses qui protège les puissants et s'acharne sur les «seconds couteaux». Sous le feu de questions en rafale, cette juge, qui fait l'unanimité pour son courage et sa compétence, a confondu de hauts responsables, cités comme témoins.

Parmi eux, des ministres, des magistrats et des PDG d'entreprises publiques. «Madame Brahimi a faussé tous les calculs», analyse un avocat bien introduit dans le sérail. «Ceux qui lui ont confié ce dossier voulaient une majorette pour épater la galerie. Ils ont eu une justicière qui a renversé la table de jeu!» En ordonnant le nettoyage des écuries d'Augias, Abdelaziz Bouteflika a ouvert une boîte de Pandore qui a éclaboussé le sommet de l'État. Cité par un avocat des parties civiles, un neveu du Président et le fils de l'ex-chef d'état-major, le général Lamari, figurent parmi

les bénéficiaires des largesses de Rafik Khalifa. Maître d'œuvre de cette «opération mains propres», même Tayeb Belaïz, le ministre de la Justice, aurait bénéficié, selon le golden boy, d'un crédit douteux de 25 millions de dinars (250 000 €). Sur fond de recrudescence des luttes d'influence au sommet de l'État, le procès risque de dérapier à tout moment. À l'énoncé du verdict prévu dans deux à trois semaines, nombre d'observateurs parient sur des émeutes pour «dénoncer l'impunité des vrais coupables».

Arezki AÏT-LARBI.

À Bâle, la géothermie crée des secousses

Le forage en profondeur a provoqué quatre petits séismes. Le fournisseur d'électricité géothermique du secteur enregistre 1 500 plaintes de riverains.

Le projet de la société suisse Geopower avait tout pour plaire. Écolo, économique... Il visait à fournir 10 000 ménages en électricité, en utilisant l'eau bouillante puisée dans les entrailles de la Terre. La douche froide est venue avec le forage, en pleine zone industrielle de Bâle. Le 8 décembre, l'injection d'eau à forte pression, à 5 000 m de profondeur, a provoqué un premier séisme. Trois autres secousses d'une magnitude supérieure à 3,1 sur l'échelle de Richter ont suivi, dont la dernière au début février. Le chantier est suspendu.

De tels petits séismes ne sont pas spectaculaires, mais ils «travaillent» les maisons. Geopower a déjà reçu 1 500 plaintes venues de Suisse, d'Allemagne et de France, puisque le secteur concerné est à cheval sur les trois pays. «C'est pas normal de faire une chose pareille, à une telle profondeur», s'émeut Marie-Louise, une retraitée alsacienne dont le poêle en faïence s'est disjoint après les secousses. «Quand on est sur une faille et



Le forage est arrêté depuis le 8 décembre. La Terre continue toujours de trembler, faiblement.



être autorisée à forer dans cette partie «à failles» de la plaine du Rhin, qui fut ravagée, en 1356, par un très fort séisme ?

«La force avec laquelle les secousses ont été ressenties nous a surpris. Mais les séismes sont restés de faible amplitude et sont tout à fait normaux dans ce type de processus», a expliqué Heinrich Schwendener, l'un des dirigeants de Geopower, qui a mobilisé 12 experts indépendants pour constater les dégâts chez les particuliers. La société s'est donnée deux ans pour «regagner la confiance du public». Et remettre en route le forage.

qu'on la titille, c'est dangereux», renchérit Bernard qui déplore une poutre affaissée sur deux centimètres. Certains s'interrogent : comment l'entreprise a-t-elle pu

Israël occupe puis se retire de Naplouse

À la recherche «d'activistes» palestiniens, l'armée israélienne a investi Naplouse en Cisjordanie durant deux jours.

NAPLOUSE (de notre correspondant). – Les jeeps ont disparu hier soir. L'armée israélienne semble s'être retirée de Naplouse, mise en état de siège depuis dimanche à l'aube : 80 véhicules blindés et bulldozers de l'armée israélienne sont entrés alors dans la ville, après avoir découvert deux laboratoires de fabrication d'explosifs. Les soldats recherchent aussi neuf membres des Brigades des martyrs d'Al-Aqsa.

Selon Kamal Al-Cheikh, gouverneur de Naplouse, c'est la plus vaste opération dans la ville depuis 2004. Ses principaux accès ont été bloqués, les deux hôpitaux ont été encerclés, écoles et universités ont annulé leurs cours. La Vieille Ville, placée sous couvre-feu, a été bouclée avec des blocs de ciment et des conteneurs, empêchant ses 30 000 habitants de sortir se ravitailler en nourriture ou en médicaments.

Dimanche, dans la casbah, un Palestinien, Anan Al-Teibi, a été tué alors qu'il se trouvait sur un toit pour assister à l'opération israélienne ; son fils Ahsraf serait mort aussi. On dénombrait aussi une vingtaine de blessés, dont cinq dans un état grave, à la suite d'affrontements avec l'armée. Environ trente personnes ont été arrêtées puis, pour la plupart, relâchées. L'armée a interrompu les émissions de télévision et de radio locales. Enfermé chez lui avec sa femme, ses deux fils et sa mère diabétique, Yasser reçoit des appels de la Vieille Ville, où se trouve son bureau : «Les soldats cassent les murs à l'intérieur des maisons pour passer de l'une à l'autre et un immeuble a été brûlé», raconte-t-il. «Il pleut et il fait froid, le stress ambiant est considérable, on entend des coups de feu. Certains n'ont aucune réserve de nourriture, la mai-



Les militaires israéliens ont perquisitionné de nombreuses habitations, à la recherche de membres des Brigades des martyrs d'Al-Aqsa.

rie essaie de faire entrer du lait et du pain.» Lui a mis sa famille à l'abri en stockant le nécessaire : «On a l'habitude.» Il y plusieurs semaines déjà, le médecin en charge du dispensaire de la casbah (ouvert par la jeune ONG française Help) observait une hausse des symptômes liés à la pauvreté : malnutrition, infections dues au manque d'hygiène... : «L'équilibre psychologique des habitants est de plus en plus fragile, surtout dans cette partie de la ville où habitent les plus pauvres.» Saeb Erekat, principal négociateur palestinien, a condamné cette «incursion militaire» qui «mettra à mal les efforts en vue de faire durer le cessez-le feu avec Israël» en vigueur depuis la fin novembre 2006. Éléonore de NARBONNE.

Le monde en bref

Nucléaire iranien : rencontre des Six à Londres

États-Unis, Royaume-Uni, France, Chine, Russie, Allemagne : les Six se sont réunis, hier, à Londres, pour essayer de s'entendre sur de nouvelles mesures contre Téhéran. Cette réunion fait suite au constat par l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique) que l'Iran n'a pas respecté la résolution du Conseil de sécurité de l'Onu lui donnant 60 jours pour suspendre ses activités d'enrichissement d'uranium. Aucune décision immédiate n'était attendue de cette réunion de Londres, mais les Six ont commencé à travailler sur une nouvelle résolution du Conseil de sécurité.

Irak : un vice-président échappe à un attentat

Le vice-président chiite irakien, Adel Abdel Mahdi, et le ministre chiite des Travaux publics ont été «légèrement blessés» par l'explosion d'une bombe, hier, au ministère des Travaux publics. L'explosion a fait au moins cinq morts et trente et un blessés. Pendant ce temps, le président Talabani (74 ans) poursuit son hospitalisation en Jordanie. Son état étant jugé stable, il devrait sortir de l'hôpital très prochainement. Enfin, un attentat à l'ambulance piégée a fait 14 victimes, hier, à Ramadi.

Sénégal : le camp Wade crie à la victoire

Le camp du président sortant Abdoulaye Wade (80 ans), a revendiqué, hier, la victoire dès le premier tour de l'élection présidentielle de dimanche au Sénégal, avec 57 % des voix. Ce que conteste l'opposition qui parle de «bluff». Lundi en fin d'après-midi, aucun résultat officiel n'avait été publié. Mais les résultats partiels compilés par les radios rivales sénégalaises au niveau des départements avaient confirmé, dans la nuit, que le président Wade avait dépassé la barre fatidique des 50%.

Chute d'un hélicoptère iranien : 13 morts

Treize militaires iraniens, dont deux officiers des Gardiens de la révolution, ont trouvé la mort, samedi, dans la chute d'un hélicoptère de l'armée iranienne, près de la frontière turque, alors qu'ils effectuaient «une mission de contrôle». 17 rebelles auraient été tués lors de cette mission. La presse iranienne affirme que l'hélicoptère s'est écrasé en raison des mauvaises conditions météorologiques, mais les combattants du PJAK, branche iranienne du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), actif dans le sud-est de la Turquie, assure l'avoir abattu.

Tour en feu à Dacca : deux morts, nombreux blessés

Au moins deux morts, des dizaines de blessés, des centaines de personnes évacuées : c'est le bilan de l'incendie d'un immeuble de Dacca, capitale du Bangladesh. L'immeuble de 13 étages abrite deux chaînes de télévision, ainsi qu'un journal quotidien et leurs 2 000 employés. Une femme et un homme sont morts, en sautant du sixième étage. D'autres employés sont descendus le long des câbles (notre photo) pour échapper au brasier. Plusieurs centaines d'autres ont été secourus, grâce aux échelles des pompiers ou aux hélicoptères de l'armée. Des dizaines d'employés sont brûlés ou blessés. Des murs de flammes et des nuages de fumée noire ont gêné les opérations de secours. «L'immeuble ne possédait pas de dispositif adéquat de protection contre l'incendie», accuse le chef des pompiers de Dacca.

Kosovo : un attentat visé des véhicules de l'OSCE

Un attentat a été perpétré, hier, au Kosovo, dans le parking du bureau de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), à Pec dans l'ouest du pays. Neuf véhicules ont été endommagés. Cet incident survient alors qu'arrive aujourd'hui au Kosovo le président en exercice de l'OSCE, le ministre espagnol des Affaires étrangères Moratinos.



Mafia napolitaine : 70 mandats d'arrêt

Un juge italien a délivré, lundi, 70 mandats d'arrêt pour meurtres, trafic de drogue, extorsions, contre des membres de deux clans rivaux de la Camorra, la Mafia napolitaine. D'importantes quantités d'armes ont été saisies durant l'enquête menée par la direction anti-Mafia de Naples. À l'automne dernier, la ville avait connu une douzaine de meurtres en dix jours. En 2004 et 2005, la guerre des clans aurait fait environ 130 morts.

Ils avaient brûlé le journal d'Anne Frank

Le 24 juin dernier, à Magdebourg (Allemagne), ils avaient brûlé sur la place publique *Le journal d'Anne Frank*, symbole de la persécution des juifs sous le régime nazi. Sept Allemands de 24 à 29 ans, militants d'extrême droite, sont jugés depuis hier pour «incitation à la haine raciale et atteinte à la dignité des morts». Cachée à Amsterdam, puis interpellée avec sa famille, Anne Frank est morte à 15 ans, au camp de Bergen Belsen.

Un livre sur la collaboration de prêtres polonais

Tadeusz Isakowicz-Zaleski, prêtre catholique polonais (ancien aumônier du syndicat Solidarité), publie un livre dans lequel il dévoile la collaboration d'une quarantaine de religieux, dont quatre évêques, avec les anciens services secrets communistes. Il décrit, sur près de 600 pages, les efforts des services communistes pour infiltrer l'Église, mais souligne, aussi, la résistance de l'immense majorité du clergé.

Flux d'immigrants : Eurotunnel gagne à La Haye

La cour permanente d'arbitrage de La Haye a donné raison à Eurotunnel qui réclame des dédommagements à Paris et à Londres pour n'avoir pas su gérer un flux d'immigrés clandestins s'engouffrant dans le tunnel sous la Manche (entre 2000 et 2002).

Sur le blog d'Ouest-France
Cette semaine on débat :

- des Verts dans la campagne présidentielle
- de l'hommage rendu au poète Max Jacob

ouest-france.fr